

## Conducteur /Opérateur Grue Mobile

Activités Connexes : conducteurs BTP 09. 03.18 Mise à jour :03/2025

Codes : NAF : 52.24B ; ROME :N1104 ; PCS : 651a ; NSF : 230u

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

### Situation Travail

Procède à l'installation, à l'équipement et à la conduite de sa grue (automotrice, sur porteur, sur chenilles) conformément au plan de levage et/ou aux consignes du chef d'opération.



Grue mobile sur porteur, ou automotrice de chantier à *flèche télescopique* :



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique



Grue mobile sur chenilles à *flèche télescopique* :



Grues mobiles sur chenilles à *flèche treillis*

Une grue mobile est une grue automotrice à flèche , capable de se déplacer, avec ou sans charge, sans avoir besoin d'une voie de roulement fixe.

Le châssis de la grue peut être monté sur des roues ou sur chenilles.

L'élément de préhension peut être un crochet, un grapin ou un aimant...

Le conducteur opérateur de grue mobile peut travailler dans deux cadres :

- ✓ **Contrat location : (location, et non sous-traitance)** 80 % des opérations).

Le loueur de grue (**avec ou sans opérateur**) : a une obligation de moyens.

L'entreprise locataire définit les opérations de levage dont elle assure la maîtrise et assume la responsabilité ; dans ce cas l'entreprise cliente fournit responsable de l'opération, chef de manœuvre, élingueur, opérateur grutier ou non

- ✓ **Contrat prestations levage manutention** : (20 % des opérations)

Transfert des responsabilités à l'entreprise de levage ; elle a une obligation de résultats, fournit tout le personnel nécessaire à l'opération.



## PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

- Fait signer le bon de prise en charge de la grue avant son arrivée sur le chantier (cas de la location)
- S'assure que son engin est en parfait état de marche, que les contrôles (technique et périodique) ont été réalisés et que les levées de réserves ont été effectuées, y compris pour les appareils et accessoires de levage, qui doivent être en bon état.
- Procède à l'installation et à l'équipement de sa grue conformément aux consignes du chef d'opération
- Stabilise l'engin : peut manutentionner de lourds patins de calage.
- Avant :'opération de levage :
  - Prend connaissance du document d'adéquation établi par le chef d'opération, et le contresigne ;
  - Vérifie avec le chef d'opération le bon fonctionnement des moyens de communication

- Pilote la grue et effectue l'ensemble des manœuvres, sous la direction du chef de manœuvre/d'opération, dans le respect des règles de l'art **conformément à la notice d'instructions**.
- Manœuvre dans une cabine équipée **d'un contrôle d'état de charge actif (CEC)**, qui prémunit contre la rupture d'un organe de la grue ou encore contre le renversement de celle-ci ; insonorisée, climatisée, avec vitres de sécurité, un siège entièrement réglable et des instruments disposés ergonomiquement
- Peut assurer l'entretien courant de l'engin (niveaux, vidange, graissages).
- À tout moment, il peut faire valoir son droit d'alerte et de retrait pour interrompre toute opération ou manœuvre qu'il jugerait dangereuse.
- En fin d'opération :
  - Contrôle visuellement les accessoires qui lui sont restitués
  - Mentionne sur son bon de travail toute détérioration constatée ;
  - Assure la mise en sécurité de la grue et son évacuation de l'aire de levage.



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- Travaille en relation étroite avec : **le Chef d'Opération/ Chef Manœuvre** : très souvent les 2 fonctions sont cumulées.

#### **Chef d'opération**

Assure l'organisation et l'opération de levage en tenant compte les risques liés à l'environnement de travail, est désigné **par le chef d'entreprise responsable des travaux de levage** ; il a sous sa responsabilité l'ensemble des intervenants de l'opération de levage.

- Doit être formé à : l'élingage des charges, connaître les moyens de communication et les gestes conventionnels, risques électriques (voisinage), météorologiques et liés à l'environnement etc...
- Réalise et formalise l'examen d'adéquation qu'il présente et transmet à l'ensemble des intervenants de l'opération.
- Vérifie les documents de contrôles réglementaires de la grue louée et des accessoires de levage, à son arrivée sur chantier.
- Contrôle le choix et la mise en œuvre des accessoires d'élingage (mode d'élingage, CMU, angles d'élingage, protection des accessoires, etc.)

- Informe le grutier et les intervenants : des règles de sécurité, des éventuels risques d'interférence avec d'autres grues.
- Gère le balisage de l'opération.
- Assure la sécurité des personnes présentes sur le chantier pendant toute la durée du levage

**Chef de manœuvre :**

- Commande dans la zone de levage, l'équipe qui procède aux opérations d'arrimage et d'élingage (désarrimage, décrochage).
- Veille à leur sécurité, communique avec l'opérateur de la grue et ne donne pas l'ordre de levage au grutier avant que les élingueurs n'aient confirmé leur accord.

**Elingueur :**

- Est attentif à sa propre sécurité (heurt par la charge et/ou la grue, coincement entre la charge et l'élingage ou la charge et un obstacle, chute de charge).
- Met en œuvre, sous le contrôle du chef d'opération, les appareils et/ou accessoires de levage, dans le respect des notices fabricants



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique

- S'informe de la nature du poids de la charge à lever ;et sur la position du centre de gravité : pour que la charge levée soit stable l'axe du crochet doit être au-dessus du centre de gravité;
- Met en œuvre le mode d'élingage défini et conformément à la notice d'utilisation du fabricant
- Vérifie le bon état des accessoires de levage avant mise en œuvre : procède à un examen visuel afin de s'assurer d'absence d'anomalies (dysfonctionnement des linguets de sécurité, déformations importantes, déchirure, coutures endommagées, torons cassés, etc.)
- Assure la mise en place, si besoin, des moyens nécessaires au maintien de la charge pendant le levage (cordes de guidage...), et maîtrise la rotation de la charge en maintenant la corde de guidage.
- Procède au retrait des élingages en utilisant des moyens d'accès sécurisés adaptés.

La circulation des grues de 2 à 4 essieux relève des règles de **la catégorie 1 du transport exceptionnel**

CARACTÉRISTIQUES du convoi	1re catégorie	2e catégorie	3e catégorie
Longueur (en mètres)	≤ 20	20 < L ≤ 25	
Largeur (en mètres)	≤ 3	3 < l ≤ 4	
Masse totale (en kg)	≤ 48 000	48 000 < M ≤ 72 000	

**Arrêté du 28 /02/2017 modifiant l'arrêté du 04/05/2006 modifié relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque JO 07/03**

Depuis le 08/03/2017, pour les grues mobiles , il est obligatoire de réaliser **une demande d'autorisation individuelle** de raccordement pour toute sortie du réseau routier TE 1ère catégorie, quelle que soit la distance parcourue.

## Exigences



### PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

- Acuité Auditive Adaptée au Poste : audition dans le bruit
- Attention/Vigilance
- Co activité
- Contrainte posturale : définie comme positions forcées des articulations : position assise prolongée
- Esprit Sécurité
- Horaire Travail Atypique : dépassements horaires ; 2x8h ou 3x8h : sur grands chantiers
- Intempéries : vent, brouillard, pluie
- Mobilité Physique : dénivellation descente et montée de camion
- Multiplicité Lieux Travail
- Travail Proximité Voie Circulée :
- Travail en Equipe : chef de manœuvre, élingueur
- Travail Pour Entreprise Utilisatrice
- Travail Hauteur : monte et descend de la grue mobile
- Vision Adaptée au Poste : champ visuel, vision crépusculaire, appréciation des distances (port d'une correction compatible)

## Accidents Travail

### Recherche fiche de sinistralité pour une activité professionnelle, identifiée par son code NAF sur 5 caractères

- Risque Routier : mission
- Chute Plain-Pied : terrain accidenté, dénivellation, surface glissante
- Chute Hauteur : marche pied grue
- Chute Objet : chute de charges
- Contact Conducteur Sous Tension : Contact de la grue avec des lignes électriques aériennes
- Emploi Appareil Haute Pression : nettoyeur pour lavage engin
- Renversement Engin : en raison d'une surcharge, d'un sol ou d'une surface d'appui non stable, un mode opératoire inadapté ou du mauvais état de la grue
- Renversement par Engin/Véhicule : voie circulée, chantier

## Nuisances

- Vibration Corps Entier :  $> 0,5 \text{ m/s}^2$  (8h) : déclenchant action prévention : grue sur chenille
- Carburant : Essence SP 95 ; gazole



### PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

- Huile Minérale : fluide hydraulique , lubrifiant, graisse: entretien grue
- Décapant/Nettoyant/Détergent : nettoyage à haute pression du véhicule
- Bruit :  $>81\text{dBA}$  (8h), déclenchant action prévention
- Gaz Echappement : galerie , tunnel: particules fines diesel (CIRC cat :1) ; et moteur thermique CO, NO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>

## Maladies Professionnelles

- **Un clic sur le numéro, et le tableau MP s'ouvre :**
  - Affections chroniques du rachis lombaire : vibrations transmises au corps entier : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 : grue sur chenilles **(97)**
  - Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels ;selon lieu d'intervention **(42)**
    - Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse :dermite irritative, lésions eczématiformes : fluide hydraulique ... **(36)**
  - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique : lésions eczématiformes : détergents nettoyage de la grue **(65)**
  - Hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP) présents dans huiles : huiles usagées lors

- vidange (16 bis)  
- Affections provoquées par l'oxyde de carbone : travaux galerie, tunnel. (64)

## Mesures Préventives

**Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre *sur le chapitre correspondant* du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP**

### MESURES ORGANISATIONNELLES :

Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM

Document Unique Evaluation Risques Professionnels (DUERP)/Aides Financières CARSAT/ANACT

#### Aides financières CARSAT :

- ✓ **Fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) - une aide financière pour prévenir les risques ergonomiques et les TMS** : vibrations corps entier conducteur grues sur chenilles

Autorisation Conduite/Formation

Bruit : environnement chantier



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Carte Identification Professionnelle (CIP)

Climat & Risques Professionnels

DT/DICT: Demande Projet Travaux/Déclaration Intention Commencement Travaux : intervention à proximité ligne électrique aérienne

Location Matériels/Engins

Normalisation Qualité/Hygiène/Sécurité/Environnement(QHSE)

Organisation Premiers Secours

Plan Prevention Entreprise Extérieure/Entreprise Utilisatrice : opération sur site industriel (travaux dangereux).

Prevention Pratiques Addictives en Milieu Travail

Risque Chimique ACD CMR Nanomatériaux Perturbateurs Endocriniens Biocides : Nettoyants pour engins ; huile minérale ( graisse, lubrifiant, huile usagée lors vidange moteur thermique ) ;

carburant : essence SP 95 ; gasoil; acide sulfurique : recharge batteries

Risque Electrique : contact avec ligne électrique aérienne

Risque Routier Transport Personnels/Matériels : Véhicule Utilitaire léger & VL

Sécurité Incendie

Températures Extrêmes

## MESURES TECHNIQUES :

Balisage Périmètre Sécurité Chantier Provisoire Fixe/Mobile : autour aire évolution de la grue mobile

Charge/Entretien/Réparation/Batteries : entretien premier niveau

Chute Hauteur : accès sécurisé à la cabine

Chute Plain-Pied

Circulation Entreprise/Chantier



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

Engin Chantier : **cf. item engin TP** pour grue sur chenille

Heurt/Ecrasement PL-Engins

Lutte Incendie.

Manutention Mécanique: Grue Tour/Grue Mobile

Organisation Premiers Secours

## **Poly Exposition- Exposome /Surveillance Biologique Exposition Professionnelle/IBE**

Contraintes posturales ( position assise prolongée) et physiques ( vibration corps entier : grue sur chenilles, bruit ... ) ; risques chimiques (huile minérale :entretien premier niveau ; détergent nettoyage engin ; particules fines moteurs diesels )

Risque Electrique Chantier : **cf. item : travaux à proximité réseau électrique aérien**



Substitution CMR-ACD/Changement Mode Opérateur : remplacer acides pour nettoyage véhicule, par produits moins agressifs à base d'acide glycolique (pulvérisation)

Températures Extrêmes

Vérification /Maintenance Equipements Travail /Installations Electriques/EPI : élingues crochets....

Vibrations : corps entier : conducteur grue sur chenilles:

## MESURES HUMAINES :

Accueil Nouveaux Embauches/ Intérimaires

Information Risques Sante Sécurité Salaries

Autorisation Intervention Proximité Réseaux (AIPR) : intervention proximité ligne électrique aérienne



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Certificat Aptitude Conduite en Sécurité (CACES®) :

Grues mobiles : catégorie A « grue mobile à flèche treillis » ; catégorie B « grue mobile à flèche télescopique » **R483**

Equipements Protection Individuelle (EPI)/Exosquelettes

Examen Psychotechnique : si nécessité pour fixer aptitude

Formation Elingage/Levage

Formation/Maintien-Actualisation Compétences (MAC-SST)

Formation Utilisation Matériels Lutte Incendie

Habilitation Electrique: H0V si proximité ligne électrique aérienne ; respecter distance de 3 à 5 mètres, selon type de ligne électrique aérienne

Information/Sensibilisation Bruit.

Information Sensibilisation Hygiène Vie

Information/Sensibilisation Rayonnements Naturels (UV): soleil à travers pare-brise

Information Sensibilisation Vibrations Mécaniques ( grue sur chenilles)

### **Passeport Prevention**

Qualification Initiale Obligatoire Conduite Véhicule Transport : PTAC supérieur 3,5 T :  
conducteur grue mobile sur porteur

Sensibilisation Risque Routier : grue mobile sur porteur

Températures Extrêmes



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

### **Suivi Individuel Préventif Santé**

#### ❖ **Modalités Suivi Prise en charge Surveillance Santé**

#### **OBJECTIFS :**

- Informer la personne sur les facteurs de risques de son métier , et la sensibiliser sur les moyens de prévention collectifs et individuels( remettre une fiche métier)
- **Tracer ses expositions professionnelles**
- **Prévenir++** et **dépister** les maladies professionnelles ou à caractère professionnel susceptibles de résulter de ses activités professionnelles **(actuelles et passées)**
- Préserver sa santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir, ou réduire la pénibilité et l'usure au travail, les risques psychosociaux(RPS), **la désinsertion professionnelle** (cellule dédiée dans le SPST, visite de mi-carrière) , *et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.*

- **Participer à des actions de promotion de la santé** : liés au mode de vie : hygiène alimentaire, sommeil, sédentarité, bénéfiques de la pratique sportive , conduites addictives ..., pratiquer les vaccinations nécessaires , participer à des campagnes de de dépistage ...
- L'Informer sur les modalités de suivi de son état de santé , et sur la possibilité dont il dispose, à tout moment, de bénéficier d'une visite à sa demande avec le médecin du travail.

### **Poly exposition : ANSES/PST3 09/2021**

- ✓ **Profil C** : bruit, risques chimiques et contraintes posturales
- ✓ **Profil H**: risques physiques , chimiques, et thermiques

### **Profils homogènes de travailleurs poly exposés PST3 ANSES, SPF, DARES 09/2021**

#### **Risques Particuliers :**

**Nécessitent une connaissance précise des tâches effectuées par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité**



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique

- Titulaire autorisation conduite :
- Intervenant dans le voisinage d'installations électriques : lignes électriques aériennes.

#### **Risques Autres :**

- ✓ **Contraintes posturales** :
  - Contraintes posturales (position assise prolongée ) 2 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)
- ✓ **Contraintes physiques intenses** :
  - Exposition sonore : Bruit >81DbA(8h), crêtes > 135 dB (C)++ déclenchant action prévention
  - Vibration Corps Entier : > 0,5 m/s<sup>2</sup> (8h) déclenchant action prévention ( **grues sur chenilles**)
  - Rayonnement non ionisant : UV soleil à travers pare-brise

- ✓ **Nuisances chimiques** : exposition à au moins un agent chimique classé ; ou à un agent chimique non classé ; ou à trois agents chimiques, qu'ils soient classés ou non ANSES 09/2021 ( excepté nuisances déjà incluses dans les risques particuliers **cf. supra** ) .
  - Gaz échappement moteur thermique
  - Huiles minérales : graisse , lubrifiants (maintenance premier niveau).
  - Détergents : nettoyage engin : remplacer acides par produits moins agressifs à base d'acide glycolique (pulvérisation)

#### **Nuisances Autres :**

- Travail de nuit

#### ***Dans le secteur du BTP l'accord de branche du 12/07/2006 définit le travail de nuit***

« Est considéré comme travailleur de nuit, le salarié accomplissant, au moins 2 fois par semaine dans son horaire habituel, au moins 3 heures de travail effectif quotidien entre 21 heures et 6 heures, ou effectuant, au cours d'une période quelconque de 12 mois consécutifs, au moins 270 heures de travail effectif entre 21 heures et 6 heures ».



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique

- Le travail de nuit fait partie **des six facteurs de pénibilité visés dans le Code du travail.**

**Amélioration et prise en compte de la poly exposition « Profils homogènes de travailleurs poly exposés » ANSES 09/2021**

#### **Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :**

Dépendent : du degré d'exposition actuel et passé selon la nuisance ; des poly expositions ; de l'environnement de travail (pics d'exposition ; Co exposition ; interventions sur des sites industriels... ) ; du degré de protection du salarié (**collectif, individuel** ).

**Important** : Le médecin du travail **doit toujours tenir compte des recommandations de bonnes pratiques actuelles.**

❖ **Bruit :**

- **Echoscan**, (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) **permet d'évaluer la fatigue auditive**, avant qu'une perte auditive ne se soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit se positionner en amont de celle-ci.

**Echoscan Audio, outil de diagnostic auditif Prévenir l'apparition de la surdité professionnelle INRS mise à jour 11/2023**

**L'EchoScan Audio et les produits chimiques vidéo INRS 06/2021**

- **Audiométrie** : quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution, si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place par le médecin du travail).



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique

❖ **Nuisances Chimiques :**

**Salarié affecté à des travaux l'exposant à des agents chimiques dangereux pour la santé**

L'opérateur peut être exposé **simultanément à plusieurs produits chimiques potentiellement dangereux pour la santé** ; il est nécessaire d'évaluer les risques liés à la combinaison de ces expositions.

**Contrôle cutané :**

- ✓ **Huiles minérales** : fluide hydraulique ; lubrifiants :
- ✓ **Détergents nettoyage engin** : lésions cutanées de type eczématiforme

❖ **Dans le cadre du Suivi Individualisé :**

## Veiller :

- A un Poids Corporel normal (IMC cible de 18.5 à 24.9 kg/m<sup>2</sup>) : **Calcul IMC**
- Au risque de complications métaboliques et cardiovasculaires :
  - Elevé : à partir d'un tour de taille supérieur ou égal à 94 cm chez l'homme ; et supérieur ou égale à 80 cm chez la femme
  - Significativement élevé : à partir d'un tour de taille de ≥102 cm chez l'homme ; ≥88 cm chez la femme.

Grâce à la normalisation du poids corporel, on note très souvent une amélioration du risque cardiovasculaire

Possibilité de proposer :

### **Bilan lipidique ; ECG : conduite engins dangereux (engins, PL) :**

Il est recommandé lors de l'examen d'aptitude initial, de pratiquer un **ECG** , *qui sera renouvelé tous les 4 ans*, lors SIR par médecin du travail.



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- **Age > 45 ans** chez les hommes ; **> 55 ans** chez les femmes
  - Chez le sujet présentant **des facteurs de risque péjoratifs** : obésité (IMC > 30), hypertendu et diabétique ; taux de HDL-cholestérol est < 0,60 g/l ; taux LDL > 1,60g/L
  - Chez les sujets présentant **l'association de 2 de ces facteurs de risques**
    - Tabagisme actif ou sevré depuis moins de 5 ans
    - Hérité cardio-vasculaire chez un ascendant du premier degré à un âge précoce (avant 55 ans chez le père ou 65 ans chez la mère)
    - Pas d'activité physique régulière
    - Consommation alcool excessive

Ainsi, l'association de plusieurs facteurs de risque, même de faible intensité, peut entraîner un risque très élevé de maladie cardio-vasculaire.

Ainsi une TA modérée, une petite intolérance au sucre, un cholestérol moyennement élevé, chez un petit fumeur, est un terrain beaucoup plus « à risque » qu'un cholestérol très élevé isolément.

## Santé du cœur - Fédération Française de Cardiologie

- ❖ **Aptitude Conduite Engins Machines dangereuses PL**
- ❖ **Recherche consommation Substances Psychoactives**
- ❖ **Travail nuit** : recommandations HAS 2012

Il peut avoir des impact importants sur la santé et la sécurité des salariés :

Recherche des antécédents cardiovasculaires et de pathologies altérant la santé mentale

Réaliser un suivi médical régulier en fonction de l'état de santé général en s'attachant à la recherche des effets pathogènes



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- ✓ Désynchronisation de l'horloge biologique favorisant la survenue de troubles du sommeil et de troubles métaboliques.
- ✓ Perturbations du sommeil pouvant se traduire par une somnolence ou une baisse de vigilance qui augmentent les risques d'AT
- ✓ Risque d'isolement social

Il est recommandé de :

- Mesurer le poids et sa distribution (tour de taille, calcul de l'IMC à la 1<sup>re</sup> visite médicale, et lors des examens ultérieurs).
- Surveiller lors de chaque examen la TA.
- S'assurer que le travailleur posté et/ou de nuit bénéficie d'un bilan lipidique périodique et d'un dépistage du diabète de type 2 en fonction des autres facteurs de risque associés.
- L'interroger sur la fréquence et les modes de consommations alimentaires et sur la pratique d'une activité physique régulière
- L'interroger sur l'apparition de symptômes digestifs (nausées, troubles du transit, douleurs abdominales, troubles dyspeptiques, pyrosis, brûlure

épigastrique) et de rechercher des signes cliniques évocateurs d'un syndrome ulcéreux

- Rechercher des symptômes dépressifs et/ ou anxieux : échelle de dépression HAD (*Hospital Anxiety and Depression Scale*) [Outil Echelle HAD - HAS Travail nuit](#)

## Agenda sommeil-éveil - HAS

Questionnaire de typologie circadienne de Horne et Ostberg

Échelle somnolence d'Epworth,

Surveillance médico-professionnelle des travailleurs postés et/ou de nuit  
SFST et autres sociétés savantes TM 25 INRS 09/2012

Travail de nuit : mieux comprendre les risques pour agir en prévention INRS mise à jour 03/2025



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

- ❖ **Vaccinations :**
- ❖ **Examens Dépistage Santé :**
- ❖ **Téléconsultation :**
- ❖ **Visite médicale mi-carrière :**
- ❖ **Actions sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent au départ à la retraite du salarié**



❖ **Visite Fin Carrière /Suivi Post Exposition / Post Professionnel :**

**Visite fin carrière Suivi Post Exposition Suivi Post Professionnel**

**Conducteur Opérateur Grue mobile :pas de SPE/SPP:**

✓ **Autres nuisances ayant des effets différés potentiels :**

- Vibrations mécaniques : absence de recommandation actuellement
- Agents chimiques dangereux, y compris poussières et fumées
- Bruit : Audiométrie de fin de carrière
- Températures extrêmes
- Radiations UV classées « cancérogènes pour l'Homme » (groupe 1) par le CIRC (UV soleil à travers pare-brise)
- Travail de nuit



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique